

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 02/06/2022 à 20h30

Présents : Vincent RESTIF - Alain MAUNIER - Daniel BLU - Eliane GUYON - CHRETIEN Franck – Bruno TOUPLAIN – Dominique TUSSEAU - Dominique MOUNIER - Laëtitia ROUEIL – Jessicka LUCIEN– Pascale JULIEN

Absents :

Excusés : MM CADOT Cynthia, MARCINIAK Rose-Marie, CROSNIER Florent, TOURTIER Anthony

M. le maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour concernant la subvention classe de découverte.
Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

1. Intervention ESP football :

➤ Fusion Craon/Pommerieux/ St Quentin

Intervention du Président et Vice-Président :

Un sondage a été réalisé en février/mars : Peu de licenciés pour la future saison. Le club est donc en péril. Le choix de la fusion s'explique par une entente entre les jeunes ancienne.

⇒ OBJECTIFS : Etre acteur de la fusion et rester décideur. Conserver le groupement de jeunes U13-U15-U17 filles – Equipe senior ABC

Ecole de football : tout n'est pas encore défini

Sur 20 personnes du bureau environ 12 continuent. Garder un esprit de compétition mais aussi l'esprit convivial. Un nouveau nom pour le groupement est en attente de validation par la ligue. Le tournoi féminin a très bien fonctionné (25 équipes). Des manifestations seront organisées dans les 3 communes.

➤ Projet NPA/Ville de Craon

Le Nulle part Ailleurs sera transféré à l'école Henri Matisse avec la création d'une maison des associations par la ville de CRAON. Une personne sera chargée de l'accueil du premier et de l'animation de la seconde. Par extension, le NPA pourrait avoir comme mission l'accompagnement du milieu associatif des 12 communes du Craonnais.

2. Approbation du PV de la réunion du 28/04/2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. CCPC : Plan de mobilité simplifié : Propositions du cabinet Immergis

Bureau d'études IMMERGIS : Travail sur la mobilité, les parcours voies douces.

Présence de plusieurs communes lors de la restitution : Réflexion pour la mise en places de voies douces des différentes communes vers CRAON ;

Un nouveau logo de la communautés de communes du Pays de Craon a été réalisé :



4. RODP 2022 : Délibération N°2022-06-01

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique et téléphonique est fixée par le conseil municipal dans la limite des plafonds définis à l'article R.2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les plafonds de ces redevances évoluent au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie, défini au JO du 1^{er} mars 1974.

➤ EDF

Pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants est de : $153 \text{ €} \times 1,4458 = 221 \text{ €}$

➤ ORANGE

Les tarifs de base 2006 sont les suivants :

40 € le km d'artères aériennes
30 € le km d'artères souterraines
20 € le m² d'emprise au sol

Le coefficient d'actualisation pour la redevance de l'exercice 2022 est de **1.42136** soit :

56.85 € le km d'aérien
42.64 € le km de souterrain
28.43 € le m² d'emprise au sol

Fiche de l'état du patrimoine 2021 arrêté au 31/12/2021

Patrimoine total occupant le domaine public routier géré par : Mairie de Pommerieux

réf : LRT/PV/2022/49793/Mairie de Pommerieux

Date : 19/05/2022

Patrimoine total hors emprise du domaine autoroutier								
Liste des communes	Artère aérienne (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m ²)			Pylône (m ²)	Antenne (m ²)
		Conduite	Câble enterré	Cabine	Armoire	Borne haut-débit		
POMMERIEUX	15,884	3,574	0,320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total	15,884	3,574	0,320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	15,884	3,894		0,00			0,00	0,00

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Montant Actualisé	
Artères aériennes	15,884	40,000	56,85	903,01 €
Artères en sous-sol	3,894	30,000	42,64	166,04 €
Emprise au sol	0,000	20,000	28,43	- €
				1 069,05 €

Indice 2021 1,42136

TOTAL REDEVANCE 2022

1 069,05 €

➤ POM'S

Terrasse : Cette autorisation est soumise à redevance qui doit être fixée par le conseil municipal. La surface occupée est de 18 m². Depuis sa mise en place, la redevance est fixée à 20 €/an (exonérée en 2020 et 2021 à cause de la pandémie)

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide de fixer les redevances d'occupation du domaine public telles qu'elles ont été présentées soit : EDF 221 €, ORANGE 1069,05 €, POM'S 20 €,

Autorise le maire à émettre les titres correspondants.

5. Affaires scolaires :

5-1 Tarifs périscolaires 2022-2023 – Délibération N°2022-06-02

Les enfants sont accueillis le matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h30 par Adeline CHAUVÉAU, responsable de l'accueil périscolaire et Karine MOUNIER. Adeline est mise à disposition par le CIAS de CRAON à raison de 17,30 H par semaine d'école. Nous remboursons le CIAS en fin d'année. Les dépassements horaires sont facturés 3 € la 1/2 heure.

En 2021, la commission finances s'est réunie pour étudier les différents tarifs établis par le conseil municipal. Elle a réalisé un plan de tarification jusqu'en 2025 et a proposé les tarifs suivants :

Propositions tarifaires						
Durée de la prestation unitaire	Décision 2021-2022	Décision 2022-2023	Proposition 2023-2024	Proposition 2024-2025	Proposition 2025-2026	Variation
< 1 heure	De 1,08 à 1,24 €	De 1,10 à 1,26 €	De 1,12 à 1,28 €	De 1,14 à 1,30 €	De 1,15 à 1,32 €	+ 1 % depuis 2013
> 1 heure	De 1,86 à 2,14 €	De 1,90 à 2,18 €	De 1,94 à 2,22 €	De 1,97 à 2,27 €	De 2 à 2,31 €	+ 1 % depuis 2013

✎ Pour les enfants présents moins d'une heure

Quotient familial	Tarifs 2020/2021	Tarifs 2021/2022	2022/2023
<572 €	1,08 €	1,08 €	1,10 €
572 € à 829 €	1,12 €	1,12 €	1,14 €
830 à 957 €	1,16 €	1,16 €	1,18 €
958 à 1 229 €	1,20 €	1,20 €	1,22 €
1230 € et plus	1,24 €	1,24 €	1,26 €

✓ Pour les enfants présents plus d'une heure :

Quotient familial	Tarifs 2020/2021	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2022/2023
<572 €	1,86 €	1,86 €	1,90 €
572 € à 829 €	1,93 €	1,93 €	1,97 €
830 à 957 €	2,00 €	2,00 €	2,04 €
958 à 1 229 €	2,07 €	2,07 €	2,11 €
1230 € et plus	2,14 €	2,14 €	2,18 €

Dépassement horaires : tarif 2023 : 3 €/ la ½ heure.

RESTAURATION SCOLAIRE

Les repas sont achetés à la ville de CRAON au prix de 3,38 € et réalisés par la cuisine centrale Girande. Ils sont actuellement facturés aux familles 3,85 €.

Tarifs restaurant scolaire					
Prix du repas	2010-2011	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Variation par an
	3,40 €	3,80 €	3,85 €	3,85 €	1,32 %

Propositions tarifaires						
Prix du repas	Décision 2021-2022	Décision 2022-2023	Hypothèse 2023-2024	Hypothèse 2024-2025	Hypothèse 2025-2026	Variation
	3,85 €	3,90 €	3,95 €	4 €	4,05 €	1.3 % depuis 2010

Accueil périscolaire du car

Tarif 2022/2023: Participation forfaitaire annuelle de 20 €/enfant pour les familles dont les enfants prennent le petit car de l'association du transport scolaire pour se rendre au groupe scolaire de Pommerieux.

Décision : Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs périscolaires 2022/2023 tels qu'ils ont été proposés par la commission finances ci-dessus.

5-2 Proposition de remboursement du car pour les enfants de Pommerieux scolarisés à Mée 2022/2023 – Délibération N°2022-06-03

En raison du regroupement pédagogique, les familles de Pommerieux doivent s'acquitter d'une participation financière auprès de la Région pour le transport de leurs enfants entre l'école de Pommerieux et celle de Mée. Cette participation est de 110 € par enfant, plafonné à 220 € par an (gratuité à partir du 3^{ème} enfant). Un demi-tarif est appliqué pour les regroupements pédagogiques intercommunaux en milieu rural. Depuis sa mise en place, la municipalité rembourse ce forfait, les familles n'étant pas responsables de ce regroupement, suivant les cas. Seul le surcoût est remboursé pour les familles ayant plusieurs enfants scolarisés utilisant les transports subventionnés par le Conseil Régional.

Ce remboursement est versé directement à l'association de transport scolaire qui se charge de rembourser les dites familles.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, de rembourser les frais de car pour les enfants de Pommerieux scolarisés à Mée, suivant les cas, précise que ce remboursement sera versé directement à l'association de transport scolaire de Pommerieux, chargée de rembourser individuellement les familles.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1^{er} juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

1. d'adopter la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par publication papier, et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

2. Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Aménagement de l'entrée de bourg :

➤ Avancée des travaux

Reste les travaux de finition. Contrainte semaine 25 : Pose des pavés et la route de CRAON devra être fermée à la circulation.

Les gabions seront repositionnés car ils sont installés de travers

➤ Financement voie douce

M. le maire informe que la commune a reçu un avis favorable pour le financement de la voie douce modifiée pour un montant de 13 777 € sur une dépense de 70766 €, soit 19,50 % de subvention.

➤ Devis complémentaire PIGEON – Délibération N° 2022-06-05

M. le maire propose 2 devis concernant l'aménagement de l'entrée Nord de l'agglomération
Modification pentes de la noue sortie de Pommerieux direction CRAON

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
6.1	Réalisation de Tranchée pour tuyau Ø200	M	42,00	20,00	840,00
6.4	Pose de tuyau Ø200	M	42,00	25,00	1 050,00
6.15	Raccord Maçonné	U	1,00	200,00	200,00
4.13	Modelage Paysagé	M	42,00	11,21	470,82

Nos prix sont établis sur la base des impôts et taxes en vigueur.
Toute modification ultérieure de ces impôts ou taxes sera répercutée sur les prix.

En raison du contexte économique actuel agité, La validité de notre offre est de 20 jours selon nos conditions générales de vente. Au-delà, elle pourra être renouvelée selon les conditions économiques du moment.

Total H.T.	2 560,82 €
T.V.A. 20 %	512,16 €
Montant T.T.C.	3 072,98 €

Modification pentes de la noue sortie de Pommerieux direction Craon dépose et repose tuyau

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
6.1	Réalisation de Tranchée pour tuyau Ø200	M	16,00	20,00	320,00
6.4	Pose de tuyau Ø200	M	16,00	25,00	400,00
6.15	Raccord Maçonné	U	1,00	200,00	200,00
4.13	Modelage Paysagé	M	57,00	11,21	638,97
PN1	Dépose de tuyau PVC	ML	30,00	7,00	210,00
PN2	Remise en état chemin du bois chaco apres traversé	M3	15,00	30,00	450,00
PN3	Curage de fossé	M	30,00	2,50	75,00
PN4	Démolition et reprise grille	FT	1,00	280,00	280,00

Nos prix sont établis sur la base des impôts et taxes en vigueur.
Toute modification ultérieure de ces impôts ou taxes sera répercutée sur les prix.

En raison du contexte économique actuel agité, La validité de notre offre est de 20 jours selon nos conditions générales de vente. Au-delà, elle pourra être renouvelée selon les conditions économiques du moment.

Total H.T.	2 573,97 €
T.V.A. 20 %	514,79 €
Montant T.T.C.	3 088,76 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité accepte le devis pour la modification de la pente de la noue d'un montant de 2560,82 € H.T soit 3072,98 € TTC, autorise le maire à signer le devis et l'avenant correspondant.

8. Ressources humaines : Suppression et création de poste cadre des emplois administratifs - Délibération N°2022-06-06

En raison de la réussite au concours de rédacteur de Mme Cécile JALLU, il est proposé :

➤ Suppression de poste

Il est proposé de supprimer le poste de secrétaire de mairie adjointe catégorie C créé à compter du 1/09/2014, 7 h par semaine, au grade de :

- Adjoint administratif 1^{ère} classe
- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Le conseil municipal, émet un avis favorable pour la suppression de poste de secrétaire de mairie adjointe catégorie C après validation par le comité technique.

➤ Création de poste d'un emploi de responsable administrative de 7heures hebdomadaire au 1^{er} juillet 2022

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment l'article L313-1,
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date 31/08/2017,
et après en avoir délibéré,
décide :

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 1er juillet 2022 un emploi permanent à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires de responsable administrative. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant à l'ensemble des grades figurant aux cadres d'emploi administratif des catégories B et C.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles L332-14 et L332-8 du Code précité.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1er juillet 2022.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

➤ Tableau des effectifs du personnel

ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF de la commune de POMMERIEUX au 01/09/2017

EMPLOIS								EFFECTIFS			
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Quotité de temps de travail
07/02/2013	Secrétaire de mairie	35 h	adm	C ou B	Adjoint administratif 1ère classe, principal 2ème classe, principal 1ère classe, rédacteur	347	591	Rédacteur	Titulaire	activité	100%
22/05/2014	Secrétaire de mairie adjointe	7 h	adm	C	Adjt admin 1 ^{ère} d., adjt admin ppal 2 ^{ème} d., adjt admin ppal 1 ^{ère} d.	347	548	Adjt administratif principal 2ème classe	Non titulaire	activité	20%
25/05/1992	Agent de maîtrise	35 h	tech	C	Agent de maîtrise	353	549	Agent de maîtrise	Titulaire	activité	100%
01/10/1999	Ouvrier d'entretien polyvalent	30 h	tech	C	Agent technique			CDI - SMIC	Non titulaire	activité	86%
28/03/2013	Ouvrier d'entretien polyvalent	35 h	tech	C	Agent technique			Contrat d'avenir	Non titulaire	activité	100%
31/08/2017	ATSEM	35 h	soc	C	Cadre d'emplois des ATSEM	351	548	ATSEM principal 1 ^{ère} d.	Titulaire	activité	100%
25/09/2014	Agent de service	21,41 h	tech	C	Adjoint technique territorial	347	407	Adjoint technique	Titulaire	activité	61,94%
25/09/2014	Agent de service	23,34 h	tech	C	Adjoint technique territorial	347	407	Adjoint technique	Titulaire	activité	67,31%
11/12/2006	Agent de service	8h24	tech	C	Adjoint technique territorial	347	407	Adjoint technique	Titulaire	activité	24%
11/12/2006	Animateur	17,53 h	anim	C	Adjoint d'animation territorial	347	407	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} d.	Titulaire	activité	51,11%
14/06/2012	Agent de service	3,49 h	tech	C	Adjoint technique territorial	347	407	Poste vacant en raison de l'effectif décroissant des enfants au restaurant			11%

A revoir pour proposer des suppressions de poste au comité technique : poste d'animateur créé par le CIAS – poste d'agent de maîtrise remplacé par le poste de Mehdi adjoint technique, agent de maîtrise

- Fin de contrat poste agent d'entretien

M. le maire informe que le contrat de Marie Mahé arrive à échéance le 18/08/2022. Elle ne souhaite pas renouveler son contrat car elle souhaite travailler plus d'heures. Annonces à passer dans Emploi Territorial, Pôle Emploi, communes de la CCPC, POM'S.

- Fin de contrat du poste d'agent technique au 8/07/2022, 15 H /semaine

9. Devis Création hébergement et maintenance site internet – Délibération 2022-06-07

Après avoir demandé différents devis pour la création du site internet de la commune. La commission communication, a retenu la proposition d'e.collectivités auquel la commune adhère. Les autres propositions étant trop onéreuses.

M. LEDON, développeur WEB, a présenté à la commission différents site de communes : Page d'accueil avec logo de la commune – Une rubrique évènement défilante – une partie accès rapide – une partie actualités – Coordonnées et horaires d'ouverture de la mairie. Les différentes rubriques ex : Commune – enfance – vie associative –vie pratique, etc... seront à choisir par la commission. Une formation d'une demi-journée sera dispensée à 2 ou 3 personnes en charge du site internet.

- Réalisation du site : 950 € H.T soit 1140 € TTC
- Hébergement, maintenance, support : 300 € H.T /an soit 360 € TTC dès la première année.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'accepter le devis proposé par e.collectivités pour un montant de 950 € H.T soit 1 140 € TTC ainsi que l'hébergement et la maintenance pour 360 € TTC par an.

M. le maire précise qu'il faudra 3 ou 4 mois pour réaliser le site internet.

10. Demande de subvention classe de découverte 2023– Délibération N°2022-06-08

M. le maire présente la demande de subvention pour la classe de découverte à la montagne à St URClZE dans le cantal, prévue du dimanche 22/01/23 au vendredi 27/01/2023 pour les élèves des classes de CE et CM. Le montant de cette classe de montagne s'élève à 18 391,50 € (13 511.50 € pour le séjour et 4 880 € pour le transport) pour 35 enfants soit 525.50 € par enfant.

Elle comprend le transport, l'hébergement, la nourriture, les sorties : découverte de chiens de traîneaux avec un musher professionnel, découverte du ski de fond, parcours en raquette, visite d'une coopérative fromagère ainsi qu'une approche de l'activité volcanique en Aubrac et visite du village.

L'objectif étant que la participation des familles n'excède pas 190 € car il y a 8 familles qui auront 2 enfants à partir. La commune serait concernée par 24 élèves à cette date.

La directrice informe que l'APEEP financera 160 €/enfant. Il reste donc 175,50 € à financer/élève.

Décision : Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de financer cette classe de découverte à hauteur de 120 €/élève qui seront versés à l'école ou l'APEEP suivant l'organisation.

11. Questions diverses et imprévues

Episode orageux

Pas de possibilité de déclarer un état de catastrophe naturelle

Adressage

Commencé lors de la journée citoyenne, il devra être terminé.

Abri bus

Il est presque terminé

Mayenne Habitat

Présentation du projet de construction de 2 logements : 1 T3 et 1 T4 Lot 9 du lotissement des Lilas.

Journée citoyenne

Belle réussite ! Opération à renouveler l'année prochaine : Prévoir une réunion en octobre pour lancer l'organisation de la 2^{ème} édition.

Portes ouvertes

Ferme d'Aurélien MAUNIER le 30/06 de 9h30 à 17h

Spectacle la France Profonde

Proposition du centre culturel de Craon de proposer un spectacle sur un site agricole.

Commission illuminations

Pour infos : 1848 € TTC de location + 300 € de montage

Dates à retenir

- Elections 12 et 19/06 : relancer les personnes non inscrites sur le planning des permanences
- Conseils municipaux : Les jeudis 7/07 – 1/09
- Commission communication : 09/06/2022 à 20H
- Réunion de pré-rentree :
- Assemblée plénière CCPC : 27 juin

Levée de séance à 23H20

Vincent RESTIF

Alain MAUNIER

Daniel BLU

Eliane GUYON

CHRETIEN Franck

Bruno TOUPLAIN

Dominique TUSSEAU

Dominique MOUNIER

Laëtitia ROUEIL

Jessicka LUCIEN

Pascale JULIEN